

Passer et exécuter les accords-cadres

DURÉE DE LA FORMATION

1 journée (7h)

CONTEXTE

Introduits en 2006 dans la boîte à outils des acheteurs, les accords-cadres sont depuis 2019, dans le cadre du code de la commande publique, une technique d'achat.

Cet outil d'anticipation et de programmation des achats offre aux acheteurs de nombreuses possibilités pour répondre au plus près de leurs besoins.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser les spécificités d'un outil privilégié pour gérer des achats récurrents ou spécifiques au plus près de la survenance du besoin.

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux acheteurs confirmés ainsi qu'aux prescripteurs ou techniciens impliqués dans la passation et l'exécution des accords-cadres.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue du stage, les participants sont en mesure :

- D'intégrer dans leur stratégie d'achat le recours aux accords-cadres ;
- D'identifier les caractéristiques de l'accord-cadre à mettre en place pour optimiser la satisfaction des besoins ;
- De maîtriser les points d'attention, en termes de clauses à rédiger et à suivre au stade de l'exécution, spécifiques aux différents types d'accord-cadre.

LIEU

Les Jeudis de l'Achat se déroulent dans nos locaux situés au 10-14 rue Audubon 75020 Paris.

FORMATEUR

La formation est animée par M. Yves-Simon Le Naëlou, consultant associé et responsable formation de Citia. Exerçant au sein du cabinet depuis 1997, il met, depuis de nombreuses années, sa très longue expérience de l'achat public au service des stagiaires dans les formations délivrées par Citia.



ACCESSIBILITÉ

Le cabinet Citia prend en compte la participation aux Jeudis de l'Achat de personnes en situation de handicap (Utiliser le formulaire de contact sur le site www.citia.fr pour vérifier les possibilités et modalités de l'accessibilité en fonction de la nature du handicap).

LE CONTENU DE LA FORMATION

Les thèmes successifs suivants seront tous abordés en prenant en compte la réglementation, la doctrine associée et les dernières jurisprudences.

Des illustrations concrètes seront proposées et analysées. Des exemples tirés de la pratique des participants pourront être pris en compte.

Le cadre réglementaire

- Les accords-cadres exécutés au moyen de marchés subséquents
- Les accords-cadres exécutés au moyen de bons de commande
- Les accords-cadres « mixtes »

Les caractéristiques structurantes d'un accord-cadre

- Choisir entre l'exécution au moyen de marchés subséquents et/ou de bons de commande
- Choisir entre mono ou multi-attributaire
- Choisir la durée de validité de l'accord-cadre
- Fixer ou non un minimum en valeur ou en quantité, fixer un maximum en valeur ou en quantité

La passation et l'exécution d'un accord-cadre

- Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire : articulation entre les critères de jugement des offres pour l'attribution de l'accord-cadre et ceux pour l'attribution des marchés subséquents
- Des clauses spécifiques à prévoir pour :
 - ◇ Le CCAP d'un accord-cadre à marchés subséquents
 - ◇ Le RC d'un accord-cadre à marchés subséquents
 - ◇ Le CCAP d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires
 - ◇ Le RC d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires
 - ◇ Un accord-cadre « mixte »
- L'exécution des accords-cadres :
 - ◇ Les remises en concurrence
 - ◇ La résiliation

Les questions des participants

- Après inscription, les participants peuvent faire part de leurs interrogations sur la préparation et l'exécution des accords-cadres en répondant à un questionnaire qui leur sera transmis
- Les questions qui n'auraient pas été traitées plus haut sont abordées en fin de session

MOYENS, MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une série d'exposés avec support visuel. Chaque exposé est suivi d'un temps de questions/réponses.

Pour assurer l'interactivité de cette formation, le nombre minimum de stagiaires admis est de 3 personnes et le maximum de 8 personnes (5 pendant la période de crise sanitaire).

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- 09 h 30 : Accueil des participants
- 09 h 45 : Tour de table et présentation
- 10 h 00 : Le cadre réglementaire
Les caractéristiques structurantes d'un accord-cadre
- 11 h 30 : Pause
- 11 h 45 : La passation et l'exécution d'un accord-cadre
- 13 h 00 : Déjeuner
- 14 h 00 : La passation et l'exécution d'un accord-cadre
- 15 h 45 : Pause
- 16 h 00 : Étude de cas
Les questions des participants
- 17 h 15 : Bilan et évaluation
- 17 h 30 : Fin de la formation

ÉVALUATION

L'acquisition des compétences est évaluée en fin de formation à l'aide d'un questionnaire rempli par chaque participant

ATTESTATION DE FORMATION ET SUPPORT

A l'issue de la formation une attestation de formation et une clé USB contenant les documents support seront remis à chaque participant.

